

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ CENTRAL SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE L'UES AUCHAN HYPER SUPER DU 25 NOVEMBRE 2025

REUNION EN VISIOCONFERENCE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

LA DIRECTION
Stéphane Boennec (Président du CCSE), Philippe Mauger (DRHT A320).

LES MEMBRES

	Titulaires	Suppléants
CFDT	Laurent Poissonneau	Karima Bousellaoui Laurence Cannet-Desmoulin
<i>Absences excusées</i>	<i>Odile Cigli Elodie Matignon</i>	<i>Corinne Stadler</i>
SNTA FO	Alexandre Depart Mireille Bres Jérôme Coupez Thierry Girouin Deborah Cabo Nathalie Buchet Michael Soares Sylvie Zaino Dominique Couton	Naïma Mamou Valérie Leuci Christine Bertheau Henrique Laborde Fabien De Assuncao Julien Dijoux Malia Felix Benoit Perret Delphine Fouesnant
<i>Absences excusées</i>	Fabien De Assuncao Julien Dijoux	
UNSA	Aziz Hamidi Céline Follet Frédéric Pereira De Rezende Sandra Bonzom	Meriem Bekka Christine Klein
<i>Absences excusées</i>	<i>Yannick Mahe Encarnacion Monto</i>	<i>Isabelle Martins Henri Malbrel Jacqueline Barthas</i>
CFE-CGC	Wilfrid Arnaud Stéphane Lecomte Karima Ben Mahersia	Stéphane Malengo Jérémy Parmaksisian Aurélié Exposito
<i>Absences excusées</i>		

CGT

Jennifer Treguesser
Christian Pancioni
Dominique Viero

Patricia Julia
Véronique Gueguen
David Fourit

Absences excusées

LES REPRESENTANTS SYNDICAUX

SNTA FO	Christophe Choquelle
UNSA	Valérie Veli
CFE-CGC	David Brochado
CGT	Delphine Le Coq
CFDT	Mikael Arnaudo

LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX RETAIL.....

CGT	Jean Pastor
CGT	Christian Pancioni
SNTA FO	Nadia Dahmani
SNTA FO	Alexandre Depart
UNSA	Thomas Meyer
UNSA	David Lopez Mendez
CFE-CGC	Frédéric Fontana
CFE-CGC	Wilfrid Arnaud
CFDT	Laurent Cherry
CFDT	Laurent Milazzo

LES INTERVENANTS

Ce compte-rendu est destiné aux :

- Membres titulaires et suppléants du CSE
- Représentants syndicaux au CSE
- Directeurs régionaux et services
- Directeurs des Ressources Humaines régionaux et services
- Directeurs de site
- Responsables des Ressources Humaines
- Secrétaires des CSE pour information du CSE

Ordre du jour :

- Information : Orientations stratégiques

Stéphane Boennec ouvre la séance du mardi 25 novembre 2025 à 11h00.

Philippe Mauger : Bonjour à tous. Je vais faire l'appel.

Tour de table.

I. INFORMATION : ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Stéphane Boennec : Merci de votre disponibilité pour ce matin. Nous avons prévu un partage d'information importante pour l'entreprise sur un créneau d'environ une heure. Je vais vous partager une information qui s'effectuera sur l'ensemble des périmètres juridiques d'Auchan France. Je vais vous lire une note écrite par Fabien Derville président d'Auchan retail et Guillaume Darrasse, directeur général et président d'Auchan France.

Lecture du courrier de M. Guillaume Darrasse par M. Boennec.

Stéphane Boennec : Voilà ce que nous voulions vous dire sur ce projet qui sera soumis à l'autorité de la concurrence. Je vous propose, dans la mesure du possible, de pouvoir répondre à vos questions.

Jean Pastor CGT : Tu viens de nous mettre un coup sur la tête. Je pense que l'ensemble des salariés qui vont être touchés par cette mise en franchise auprès d'Intermarché vont s'en souvenir jusqu'à la fin de leur vie quand on voit ce qu'il se passe pour les anciens Casino passés Intermarché... Si tu garantissais les accords d'entreprise de haut niveau malgré ces passages chez Intermarché, je pense qu'il n'y aurait pas de soucis. C'est de la médisance sociale dans ces magasins. Les bras nous en tombent. Je ne pensais pas que vous nous annonceriez cela. Il y a beaucoup de questions concernant l'autorité de la concurrence. Avec les concentrations que cela va produire, allez-vous garder les magasins non repris par Intermarché sur décision de l'autorité ? Allez-vous les rétrocéder à d'autres intervenants ?

Stéphane Boennec : Le projet n'est pas la vente de magasins au profit d'Intermarché. Demain, Auchan devient franchisé d'Intermarché. Nos organisations restent les mêmes. Les équipes sont gérées par Auchan mais avec une bannière Intermarché ou Netto au sein d'une société autonome et indépendante en lien aux règles de confidentialité et de concurrence d'entreprise car demain, ces magasins auront les conditions d'Intermarché, leurs produits.

Jean Pastor CGT : Dans cette nouvelle société, les salariés garderont ils les accords Auchan ? Vont-ils tomber à la convention collective ?

Stéphane Boennec : Nous sommes en avance de phase. L'ensemble des éléments seront partagés auprès de l'autorité de la concurrence. A ce stade, rien ne change pour les équipes des supermarchés. Les conséquences de la mise en œuvre du projet seront évaluées et les réponses seront communiquées. Il est encore trop tôt. L'ensemble des salariés qui basculeraient dans la société auraient leur statut conservé sur 15 mois.

Jean Pastor CGT : En ne répondant pas, cela veut dire qu'à terme, ils tomberont à la convention collective nationale. Ils tomberont sur une médisance sociale.

Wilfrid Arnaud CFE CGC : C'est une déflagration pour l'ensemble du CCSE. Combien cela va représenter sur AHS et sur les natifs ?

Stéphane Boennec : Je ne fais plus de différences au global. Nous sommes sur un volume d'environ 260 magasins supermarchés sur les deux entités.

Wilfrid Arnaud CFE CGC : Est-ce que ça va se faire sur plusieurs vagues ?

Stéphane Boennec : Nous disons fin 2026 car il y a un délai pour l'autorité de la concurrence. Il ne se passera rien d'ici leur retour.

Wilfrid Arnaud CFE CGC : Donc pas avant octobre-novembre. Concernant les hypers ex-Casino repris par Intermarché, allez-vous les récupérer ?

Stéphane Boennec : Les hypermarchés appartiennent à des indépendants. Ce projet ne concerne que le modèle des supers.

Wilfrid Arnaud CFE CGC : Donc ce qui est vrai pour les supers ne peut pas l'être pour les hypers à l'inverse.

Stéphane Boennec : Non. Ce n'est pas le sujet de ce partenariat qui concerne uniquement les supermarchés. Les hypers Intermarché sont indépendants.

Wilfrid Arnaud CFE CGC : A la date de reprise, le délai de survie de 15 mois démarre ?

Stéphane Boennec : Oui mais ce n'est pas une reprise car il n'y a pas de cession. Auchan propose un modèle de coopération inédite pour son ampleur, son modèle entre 2 acteurs de la distribution qui font le choix de coopérer et la mise en œuvre avec une entité juridique autonome opérée par Auchan retail qui exploiterait les supers sous enseigne Intermarché et Netto.

Wilfrid Arnaud CFE CGC : Pour autant, il y aura quand même un adhérent en responsabilité dans chaque magasin ?

Stéphane Boennec : Non. Les magasins Auchan changeraient d'enseigne pour Intermarché ou Netto mais avec l'exploitation d'un DM comme aujourd'hui, et son équipe, gérée par une entité autonome qui appartient à Auchan dans le cadre d'Auchan retail.

Wilfrid Arnaud CFE CGC : Qui va prendre les décisions stratégiques de chaque magasin ? Intermarché ou Auchan ?

Stéphane Boennec : C'est Auchan sous enseigne Intermarché dans le cadre du partenariat. Aujourd'hui, nous avons des franchisés Auchan propriétaires de leur fonds de commerce sur lesquels nous avons les droits et devoirs du franchisé et du franchiseur. Les magasins restent en propriété Auchan retail, seront exploités par Auchan retail. Il n'y a pas d'adhérents qui intégreront les magasins qui basculeraient si autorisation de l'autorité, sous enseigne Intermarché ou Netto. Pour nous, c'est l'opportunité d'avoir les conditions d'achat des produits Intermarché et d'avoir l'ensemble des outils plus simples et plus agiles sur la partie super.

Wilfrid Arnaud CFE CGC : Pourquoi ne pas laisser les collaborateurs sous le volet social Auchan ?

Stéphane Boennec : L'ensemble des salariés vont basculer dans une société autonome par souci de concurrence et de confidentialité. Auchan ne peut pas partager des informations à des équipes qui gèreraient des supers sous enseigne Intermarché et à des hypers sous enseigne Auchan.

Thomas Meyer UNSA : J'espère que le dîner a été bon entre les hauts dirigeants qui se sont gargarisés de faire cette distribution sociale à venir. C'est un scandale à la veille de Noël. Nous avons l'habitude. Cela fait maintenant 2 ans que les salariés souffrent. Nous recommençons. C'est de la franchise sans être vraiment de la franchise mais sans adhérent. Ce n'est pas clair. J' imagine que vous allez nous expliquer cela au fil de l'eau. Nous aurons les réponses sans doute au dernier moment comme ça a été le cas pour Lidl. Si c'est une société indépendante, qu'est ce qui empêchera dans les discussions à venir, d'innover sur un volet social nouveau pour amener des accords en cas de franchise ? Rien ne vous l'empêche si ce ne sont encore une fois des économies sur le dos des salariés qui seront les premiers à trinquer de cette manigance entre hauts dirigeants de grands groupes.

Sylvie Zaino SNTA FO : Auchan va créer une entité à part qui va intégrer tous les supers des périmètres natifs et A320 tout en vendant de l'Intermarché et du Netto mais cela va rester Auchan. C'est ça ?

Stéphane Boennec : Demain, je prends un magasin X qui changerait d'enseigne. Il passerait d'Auchan à Intermarché ou Netto en fonction de son environnement.

Sylvie Zaino SNTA FO : Toujours sous bannière Auchan ?

Stéphane Boennec : Non. Le magasin changerait d'enseigne. Il aurait l'enseigne Intermarché. C'est commercialement vu du client. Au niveau de l'organisation, l'ensemble des équipes sont gérées et opérées par la société Auchan retail. L'ensemble de ces supers qui changeraient d'enseigne avec la bannière Intermarché seraient dans une société indépendante autonome en lien au problème de concurrence du fait de la franchise. Auchan deviendrait un franchisé et nous ne pouvons pas mettre à côté des gens qui gèrent des conditions et des façons de faire de sociétés différentes. Auchan prend donc une franchise qui est une franchise d'Intermarché à travers cette opération pour bénéficier de façon immédiate des conditions commerciales et d'outils plus adaptés au modèle du super.

Sylvie Zaino SNTA FO : Donc Auchan sous bannière Auchan vendrait de l'Intermarché et du Netto. Les salariés Auchan vendraient des produits Intermarché.

Stéphane Boennec : Oui mais l'enseigne ne sera plus Auchan. Ce sera une enseigne Intermarché gérée par Auchan.

Sylvie Zaino SNTA FO : Seuls les salariés sauraient qu'ils sont salariés Auchan car les clients verraient un Intermarché ?

Stéphane Boennec : Oui.

Sylvie Zaino SNTA FO : S'il y a cession à Intermarché, les accords resteraient 15 mois ?

Stéphane Boennec : S'il y a bascule dans la société autonome opérée par Auchan, il y a en effet la période de 15 mois.

Sylvie Zaino SNTA FO : On ne nous prend pas pour des imbéciles ? Auchan va vendre de l'Intermarché et du Netto sous réserve que ça reste sous bannière Auchan mais ce sera une entité à part qui sera susceptible d'être cédée à Intermarché Netto.

Stéphane Boennec : Je n'ai pas mentionné une cession.

Sylvie Zaino SNTA FO : On a dit que s'il y avait cession, les accords perdureraient 15 mois.

Stéphane Boennec : Non. L'ensemble des supers basculeraient sous enseigne Intermarché ou Netto sous un vase clos qui serait une société indépendante et autonome. Je ne parle pas de cession.

Sylvie Zaino SNTA FO : Et dans le cas où il y aurait cession, tu nous as confirmé que les accords perdureraient 15 mois.

Stéphane Boennec : Non. Comme tu bascules l'ensemble des magasins qui ont le statut Auchan vers le statut de la nouvelle société opérée par Auchan, nous ne saurons pas si les contrats changeront ou pas.

Sylvie Zaino SNTA FO : Si les contrats basculent c'est que nous ne sommes plus Auchan. Si on reste Auchan, pourquoi les contrats changeraient ?

Philippe Mauger : Il y a une entité spécifique sous Auchan retail qui va être créée. C'est une société autonome. Les collaborateurs qui sont dans AHS comme dans la partie supermarché Auchan, vont basculer dans cette nouvelle société autonome. Par défaut, les salariés seront intégrés dans cette nouvelle société et implicitement, au niveau des contrats rien ne change et comme ils changent de société, il y a une durée de survie de 15 mois. C'est par défaut.

Stéphane Boennec : C'est plus clair ?

Sylvie Zaino SNTA FO : Non. Je ne comprends pas.

Stéphane Boennec : Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Frédéric Fontana CFE CGC : Le fonctionnement reste le même mais avec l'enseigne Intermarché mais sous une autre société en gardant les directeurs du groupe Auchan qui resteront sur le pilotage de la direction Auchan retail.

Philippe Mauger : C'est ça.

Laurent Milazzo CFTD : Mon premier sentiment est de la colère. Vous avez fait n'importe quoi. Vous achetez des magasins sans être capables de les garder. Vous les passez sous une pseudo franchise. Ce n'est pas clair. On ne se sait pas où seront balancés les milliers de salariés. Vous n'êtes pas à la hauteur par rapport à Intermarché qui sont des requins qui vont manger tous les salariés qui seront dans cette société. Pour tous les salariés des ex-Casino passés Intermarché, c'est lamentable. Si vous n'étiez pas capables de garder ces magasins, il ne fallait pas les acheter. Peut-être que les salariés auraient préféré avoir un PSE avec des conditions de licenciement autres que ce qu'ils ont aujourd'hui. Vous avez créé des zones de vie. Nous ne savons pas ce qu'elles deviendront. La famille Auchan est terminée pour moi. Je veux et j'exige que ce soit vous et non tu. Nous ne sommes pas amis ni collègues. Vous êtes mon employeur. Vous nous m'aviez dit « tu es chez Auchan c'est la grande famille ». Non. Vous lâchez lamentablement des milliers de salariés et c'est inadmissible. Nous allons communiquer là-dessus même si c'est confidentiel. Vous faites n'importe quoi et c'est lamentable pour des milliers de salariés. Nous ne savons rien. Nous ne savons pas où on va. Ce n'est pas tolérable de jouer avec la vie des salariés. Vous imaginez le choc ? l'image d'Auchan va fortement se dégrader. Nous allons faire en sorte qu'elle se dégrade.

Aziz Hamidi UNSA : Que deviendraient les magasins pour lesquels l'autorité de la concurrence va refuser ?

Stéphane Boennec : Les conséquences de cette décision feront l'objet d'une évaluation pour apporter la réponse la plus adaptée. Je ne sais pas dire aujourd'hui ce qu'il en sera. Le projet n'a pas été soumis.

Aziz Hamidi UNSA : Le mot bannière porte à confusion. Ce sera bien sous enseigne Intermarché ?

Stéphane Boennec : Tout à fait. La société aujourd'hui est Auchan retail. Dans cette société, il y aura une société gérée par Auchan. Dans cette société indépendante sous bannière Auchan retail, il y aura 100 % des supermarchés qui auront l'enseigne Intermarché ou Netto si l'autorité de la concurrence le permet.

Alexandre Depart SNTA FO : Je n'ai pas de question à poser mais plutôt un ressenti. Je vais rejoindre ce qui a été dit. Ce que fait la société Auchan est inadmissible. Nous avons subi un transfert de magasins. Vous étiez venu à Saint-Etienne nous vendre du rêve. Aujourd'hui, c'est un cauchemar pour tous les salariés des supermarchés natifs et A320. Nous verrons les détails juridiques plus tard. C'est une bataille que nous mènerons aux côtés de chaque salarié. C'est un sentiment de dégoût. Mahdi Boukennat et Jean-Pierre Paboeuf étaient venus nous vendre la famille Auchan, les valeurs Auchan. J'aimerais bien savoir ce que sont aujourd'hui ces valeurs à part des valeurs financières au détriment de tous les salariés. Sur le volet social, nous sommes en négociation sur le temps de travail, l'accord de substitution et les marges de manœuvre de négociation sont extrêmement faibles. A chaque fois que nous venons autour de la table, c'est pour dire que si nous ne signons pas ce sera la convention collective. Vous en ajoutez une louche avec Intermarché. Il ne faut pas sortir de Saint-Cyr pour savoir ce que vont devenir ces transferts de magasins. Pour le FO SNTA nous serons aux côtés de chaque salarié et nous mènerons toutes les batailles pour sauver chaque salarié de ces stratégies mortifères de la direction.

Stéphane Boennec : Par rapport aux équipes, il n'est pas mentionné comme quoi il y aurait des opérations d'ajustement des structures. A date, aucune opération n'est prévue. Dans le chat, j'ai vu la question à propos des zones de vie. La logique aujourd'hui est toujours d'actualité et le mode de fonctionnement en zone de vie doit perdurer et fonctionner. Ce principe de coopération est opérationnel dans plusieurs pays où il n'y a que des hypermarchés. Ça ne remet pas en cause le fonctionnement de la zone de vie. Il y aura peut-être des ajustements, des regroupements de zones de vie compte tenu de certaines constituées essentiellement de supermarchés. L'objectif est de faire réussir le fonctionnement avec ce mode opératoire.

Laurent Cherry CFTD : La zone de vie reste donc en place ?

Stéphane Boennec : Oui. Elle sera peut-être ajustée mais il est prévu qu'elle se développe.

Laurent Cherry CFDT : Elle reste en place jusqu'en 2026. Après ça passe Intermarché.

Stéphane Boennec : La zone de vie concerne aujourd'hui les modèles hyper et super. La zone de vie continue d'être accompagnée avec ces modèles tout au long de 2026. Si le projet se concrétise avec un ajustement des zones de vie sans les supers, elle serait toujours opérationnelle mais réajustée qu'avec des hypers. Nous avons plusieurs pays en Europe qui n'ont pas de supers et qui fonctionnent en mode zone de vie qu'avec des hypers.

Laurent Cherry CFDT : En tout, il y a combien de supers ?

Stéphane Boennec : 262 de mémoire.

Laurent Cherry CFDT : Les natifs sont informés en même temps que nous ? Les directeurs aussi ?

Stéphane Boennec : Oui. C'est cascadié à partir de maintenant.

Wilfrid Arnaud CFE CGC : C'est une déflagration sociale et je suis surpris de la manière dont c'est minimisé par ton message Stéphane. Il ne faut pas minimiser ce qu'il va se passer socialement pour ces magasins sous bannière Intermarché. Vous savez très bien que socialement, ça n'aura rien à voir avec ce qu'on peut connaître chez Auchan. L'impact psychologique et social sera très important pour les collaborateurs concernés. J'imagine que ce projet n'a pas été décidé hier. Vous savez déjà le nom des magasins qui passeront sous bannière Netto ou Intermarché. Pourrions-nous avoir une liste ? Pour les magasins qui passeront Netto et qui sont à majorité MBA, les poissonneries, boucheries, pâtisseries disparaîtront. L'impact social sera encore plus important pour les magasins qui passeront sous bannière Netto. J'aimerais qu'on n'attende pas la dernière minute pour dire aux magasins s'ils seront Intermarché ou Netto.

Stéphane Boennec : A ce stade, nous n'avons pas plus d'information. Nous sommes au stade de projet. Nous ferons d'abord un dépôt auprès des autorités de la concurrence. Comme c'est mentionné dans la lettre qui vous sera partagée, nous reviendrons très vite vers vous sur les informations plus détaillées.

Wilfrid Arnaud CFE CGC : Des critères sont déjà déterminants pour savoir quelle enseigne ou est-ce juste lié à l'autorité de la concurrence ?

Stéphane Boennec : Je ne sais pas te le dire à ce stade. Le point majeur sera en effet l'autorité de la concurrence qui va acter ou non ce projet, tout ou partie.

Mireille Bres SNTA FO : Je pense la même chose que les autres. Vu qu'ils seront toujours Auchan dans une société à part comme nous actuellement, les salariés seront toujours payés par Auchan ?

Stéphane Boennec : Oui.

Mireille Bres SNTA FO : Que va-t-il se passer au bout des 15 mois ?

Philippe Mauger : Il y aura la même situation qu'aujourd'hui.

Mireille Bres SNTA FO : Ils pourront négocier des accords de substitution ?

Philippe Mauger : Nous sommes au stade de l'information. Nous n'avons pas la possibilité d'aller plus loin dans l'information. En fonction des options prises, il y aurait sûrement une situation de négociation future.

Mireille Bres SNTA FO : Vous faites des annonces mais vous n'avez pas de réponses. Les questions que je vous pose seront posées demain par les salariés. Qu'est-ce que nous leur répondons ? Nous ne savons rien... Les OS vont passer pour des idiots. Sans accord de substitution, ils tomberont sur la convention collective. Il en existe 2 : la 22.16 et la 15.05. Sur laquelle tomberont ils ?

Philippe Mauger : Je ne sais pas.

Mireille Bres SNTA FO : Les zones de vie vont continuer. Si un salarié veut être muté, aurait-il la possibilité de le faire étant donné qu'il sera dans une société à part ?

Stéphane Boennec : Cela fera partie des interrogations que nous nous poserons lors de l'avancée de ce projet.

Mireille Bres SNTA FO : Vous me confirmez bien que ce sont la totalité des magasins supermarchés qui vont passer dans cette société. Certains ne seront pas sauvés ?

Stéphane Boennec : C'est la totalité. Il n'y a pas de sauvé ou pas.

Mireille Bres SNTA FO : On peut parler de sauvetage, si. D'ici la fin 2026, je ne pense pas qu'il reste la totalité des salariés. Quand il y a eu la cession à Intermarché, pratiquement tous les salariés sont partis. Il n'en reste pas beaucoup et ceux qui restent sont dépités.

Jean Pastor CGT : Sur le volet social, nous ne sommes pas naïfs, on ne se leurre pas sur la situation. Concernant la nouvelle société, est-ce qu'Auchan sera majoritaire ou est-ce qu'Intermarché rentrera dans la danse ? Quid de vos franchisés qui portent l'enseigne Auchan ? Sur l'autorité de la concurrence, que deviendront les magasins retoqués ? Avez-vous prévu un projet à l'issue ? Allez-vous les passer à la concurrence ?

Stéphane Boennec : Par rapport à la constitution de la société autonome et indépendante, ce n'est pas avancé. Auchan opérera cette société. Dire si Intermarché sera dedans ou pas, je ne sais pas y répondre à date. Auchan en aura la maîtrise. Concernant la partie de l'autorité de la concurrence, nous laissons faire et nous ne faisons pas de projection. Notre objectif est de pouvoir garder à travers cette société, une majorité pour ne pas dire la totalité du parc supermarchés.

Jean Pastor CGT : Tu peux comprendre qu'il est difficile de comprendre ce concept où à aucun moment Intermarché n'interviendra dans la société.

Stéphane Boennec : Je comprends. Ce sera à nous d'apporter des éléments détaillés dans les semaines à venir.

Jean Pastor CGT : Qu'est-ce que gagne Intermarché hormis vendre du Intermarché dans toute la France ? Il restera Leclerc, Intermarché et Carrefour. Celui qui a dit qu'Intermarché sont des requins a raison. Je pense que vous faites entrer le cheval de Troie dans votre société.

Frédéric Fontana CFE CGC : Les magasins restent sous la direction Auchan. Seules les enseignes seront Intermarché. C'est un maquillage. Comment allez-vous garantir aux salariés qu'ils resteront sous le statut Auchan ?

Stéphane Boennec : Nous l'avons mentionné à plusieurs reprises. C'est un transfert dans la nouvelle société avec une garantie des statuts pendant 15 mois et nous verrons après selon l'orientation qu'aura cette société.

Frédéric Fontana CFE CGC : C'est le temps prévu par la loi pour une cession...

Philippe Mauger : La loi donne 15 mois de délai pour maintenir le statut et le négociant pour aboutir à autre chose. C'est une mutation dans une société sous Auchan retail.

Frédéric Fontana CFE CGC : Ce n'est pas une cession mais ça peut le devenir. 15 mois passent vite.

Wilfrid Arnaud CFE CGC : Sur AHS, cela représente 68 supers. Quel est l'intérêt pour Auchan de voir partir une masse importante de supers qui vont vendre des produits Intermarché ? La marque distributeur d'Auchan va perdre énormément en force de frappe et de prix car les produits ne seront plus que diffusés en hyper.

Stéphane Boennec : Il ne faut pas oublier le positionnement prix pour nos clients. A travers Aura, 80 % des achats sont aujourd'hui de marque nationale. Le reste est tout ce qui est lié aux produits filiales et MDD. En

termes de volumes d'achats, nous ne venons pas minimiser le rôle dans ces conditions. Au contraire. Le point demain est de savoir comment sur les supers, nous serons capables de maintenir la part de marque distributeur et notamment sur les filières dans ce format d'hyper. Cette coopération devrait permettre un gain important sur le prix. Au global, nous avons plus de 10 voire 12 points d'écarts de prix. Auchan supermarché est l'une des enseignes les plus chères sur le marché quand Intermarché est celle qui est le plus proche de Leclerc en termes d'écart.

Wilfrid Arnaud CFE CGC : Je l'entends mais en termes d'impact auprès des industriels de l'agroalimentaire, quels vont être vos arguments pour maintenir les prix identiques sachant que vous allez réduire de plus de la moitié les volumes de distribution de la marque Auchan ? Demain nous vendrons des produits Intermarché en hyper Auchan et la marque Auchan va disparaître.

Stéphane Boennec : Aujourd'hui, Auchan est déjà le premier partenaire avec la société Agro Mousquetaires. Je n'ai pas les éléments factuels. Ce ne sera pas une problématique en tant que telle.

Wilfrid Arnaud CFE CGC : En termes d'image client, ça aura un impact énorme.

Laurent Milazzo CFDT : Vous avez fait une visioconférence pour nous annoncer cela. Cela aussi est lamentable. C'est une information de la plus haute importance et vous vous contentez de nous convoquer en visio. J'ai regardé les parts de marché de la grande distribution. Leclerc domine partout à plus de 24 %. Carrefour est à 21 % et Intermarché à 17. Vous êtes à 8 %. Quand vous allez vendre les 260 supers, vous allez descendre à combien ? 3 ? Vous ne représenterez plus rien. Intermarché va vous manger. Nous allons vivre la même chose que ce que nous avons vécu chez Casino. Attendez-vous à ce qu'Auchan n'existe plus sous 5 ans. Le grand gagnant sera Intermarché. Nous allons nous empresser de communiquer pour dire à tout le monde comment se comporte Auchan avec tous les salariés du groupe.

Stéphane Boennec : De mémoire, sur les 8 points mentionnés, ce sont un peu plus de 2 points pour les supers. L'ensemble du volume de CA dans les panels sera différent mais la société Auchan aura bien ce volume de CA car il ne part pas chez Intermarché. Le CA sera généré par Auchan sous l'enseigne Intermarché.

Laurent Milazzo CFDT : Dans le délai des 15 mois. Je vous dis qu'au bout des 15 mois, plus rien n'existera et Intermarché prendra le monopole de cette société.

Sylvie Zaino SNTA FO : D'après les informations données, c'est-à-dire pas grand-chose, on nous annonce officiellement sans savoir vraiment ce que nous allons faire. Pour un projet de telle envergure, on ne va pas me faire croire que cela n'a pas été préparé longuement en amont. Auchan ne veut pas communiquer. On veut faire perdurer Auchan en vendant des produits Intermarché. Pourquoi ne pas aller vers Leclerc qui cartonne ? On veut nous faire croire que nous allons rester Auchan mais la réalité est qu'au-delà des 15 mois nous serons Intermarché. Quand je vois les coups traitres d'Auchan, je suis convaincue que ce sera inférieur aux 15 mois.

Wilfrid Arnaud CFE CGC : Je me fais le relai de David. Qu'est-ce qui va empêcher le franchiseur Auchan, de maintenir les statuts actuels au-delà des 15 mois ?

Stéphane Boennec : A date, on ne peut pas répondre. Il est trop tôt pour préciser les choses. La société Auchan débute ce projet. Oui, il y a eu des idées de réflexion mais le projet n'est pas du tout avancé. Nous tentons d'aller de l'avant. Nous parlons de durabilité de l'entreprise. L'objectif n'est pas de vouloir périliter le modèle. Que vous n'ayez pas ce sentiment, je l'entends.

Wilfrid Arnaud CFE CGC : Tu parles du modèle économique ou social ?

Stéphane Boennec : Je dis bien le modèle économique. Le modèle commercial.

Wilfrid Arnaud CFE CGC : Sur le modèle social, nous connaissons le taux de salaire et charge Intermarché. Ça n'a rien à voir avec le modèle social Auchan. Nous savons que la grande distribution va mal mais au-delà, l'aspect social a de l'importance. Tous ces aspects ont dû être étudiés depuis longtemps. Il faut avoir l'honnêteté de dire que nous prenons le modèle économique d'Intermarché mais aussi le modèle social.

Stéphane Boennec : Quoi que vous en pensiez, aucune orientation n'a été prise. Nous entendons et avons bien noté vos éléments d'inquiétude. Une question a été posée sur le prochain CCSE. La programmation sera envoyée par Philippe très rapidement. Nous devrions revenir vers vous dès janvier sur les avancées.

Nathalie Buchet SNTA FO : Par rapport à l'entreprise qui sera créée, qui aura le pouvoir sur cette société ? Intermarché aura surement un poids.

Stéphane Boennec : Je ne sais pas à date. L'objectif est de garder le pilotage de cette société par Auchan.

Wilfrid Arnaud CFE CGC : Nous sommes en pleine finalisation des négociations de nos prochains accords. Concernant les managers, AM et cadres faisant partie des supers, quel est leur intérêt de signer un avenant à leur contrat pour leur faire perdre les heures défiscalisées, 6 jours de RTT et pour gagner 6 % d'augmentation qui ne couvriront pas la perte des heures défiscalisées ?

Philippe Mauger : Ce n'est pas lié au sujet du jour. Un avenant est un élément du contrat. Il sera transféré.

Stéphane Boennec : Nous allons clôturer ce partage d'information qui peut être frustrant sur le manque de détails. Nous sommes bien au démarrage d'un projet qui doit nous mener jusqu'à la fin de l'année prochaine. Nous reviendrons vers vous courant janvier avec plus d'éléments je l'espère.

Stéphane Boennec remercie les participants et clôt la séance du mardi 25 novembre 2025 à 12h15.

Alexandre DEPART
Secrétaire du CCSE

A stylized signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Stéphane BOENNEC
Président du Comité Central Social
et Économique

A stylized signature in blue ink, featuring a large, complex loop structure with a long horizontal stroke extending to the right.

Avec Intermarché, Auchan Retail ouvre la voie à un modèle de coopération innovant qui reconfigurerait le paysage de la distribution au profit du pouvoir d'achat des Français

Bonjour à toutes et à tous,

Alors que la transformation de notre modèle est en marche dans tous les pays où nous opérons, nous entrons en négociation exclusive avec Intermarché pour un projet inédit : l'exploitation en franchise de nos supermarchés, en France métropolitaine (hors Corse) sous enseigne Intermarché et Netto. Ce projet soumis à l'autorité de la concurrence, pourrait prendre effet fin 2026. Nos partenaires sociaux seront informés puis consultés tout au long des étapes de construction du projet.

Dans tous les pays où nous sommes présents, nous avançons avec force et conviction autour de nos six grandes priorités : renforcer nos positions sur les marchés stratégiques, repositionner nos prix, réinventer l'hypermarché, optimiser notre offre produits, développer la franchise et gagner en efficacité opérationnelle. Grâce au soutien résolu de notre actionnaire, l'AFM, nous avons pu investir fortement, notamment avec l'acquisition et la rénovation de magasins en France, en Espagne et au Portugal.

En France, notre plan de retour à la croissance s'accompagne d'un partenariat stratégique, initié en 2024, avec Intermarché. Celui-ci s'est concrétisé par la reprise des magasins Casino, puis par la création d'une centrale d'achat Aura Retail devenue un acteur majeur de la distribution française. Il s'est également traduit par la participation commune aux centrales d'achats Epic et Everest. Et plus récemment, ce partenariat s'est élargi par l'entrée d'Intermarché au capital de la régie média Valiuz.

Aujourd'hui, ce partenariat se renforce sous une nouvelle forme de coopération et franchit une étape décisive : nos supermarchés, toujours exploités par Auchan Retail en France métropolitaine (hors Corse) via la création d'une entité juridique autonome, passeraient sous la bannière Intermarché et Netto. Fort de son modèle compétitif de commerçants indépendants et entrepreneurs, de sa culture du format supermarché, Intermarché apporterait, en tant que franchiseur, plus d'agilité et de performance à nos magasins et surtout, plus de valeur pour les clients et de perspectives pour les collaborateurs. Auchan Retail deviendrait ainsi un acteur multi-format multi-enseignes plus agile, désormais capable d'opérer sous des enseignes complémentaires leaders sur leur format, sur le territoire français. Pour le format supermarché, nous serions un partenaire clef d'Intermarché. Auchan Retail agirait dorénavant sous l'enseigne Intermarché et Netto via un contrat de franchise conclu entre Intermarché et une nouvelle structure juridique qu'elle mettrait en place à cette fin. Pour les autres formats, nous continuerons d'opérer sous la marque Auchan. Et pour le format des hypermarchés en particulier, nous allons poursuivre le redressement engagé, avec pour objectif de les adapter aux attentes des consommateurs d'aujourd'hui vers un modèle commercial omnicanal plus compétitif, plus serviciel et innovant. Nous réaffirmons ainsi notre conviction : loin d'être un modèle du passé, l'hypermarché reste la destination commerciale privilégiée par 89% des Français. Auchan conforte ainsi son leadership sur ce format.

Avec Intermarché, leader du format supermarché, nous inventons un modèle inédit qui combine complémentarité des formats et efficacité opérationnelle. Un modèle qui change la donne au bénéfice du pouvoir d'achat des Français.

Nous ouvrons, ensemble, une nouvelle étape de notre histoire pour inscrire durablement Auchan Retail dans le paysage de la distribution alimentaire française, pour nos équipes, nos clients et nos actionnaires.

Nous remercions nos conseillers et nos actionnaires qui nous font confiance et soutiennent cette opération.

Nous vous tiendrons informés régulièrement des avancées du projet.

Bien cordialement,

Fabien Derville

Président Auchan Retail Directeur Général Auchan

Guillaume Darrasse

Président Auchan France